



MéthaHerbauges Corcoué

Compte-rendu des ateliers riverains n°1

Septembre 2020



La coopérative Herbauges et Nature Energy développent un projet de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne, intitulé MéthaHerbauges Corcoué. Ces derniers souhaitent mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire à destination des riverains. Suite au porte-à-porte réalisé à proximité du site d'implantation envisagé, une série d'ateliers destinés aux riverains s'est tenue. Afin de favoriser les échanges, tout en limitant les regroupements conséquents au regard de la crise sanitaire, 4 séances successives ont été organisées les :

- Mardi 22 septembre
- Mercredi 23 septembre
- Jeudi 24 septembre
- Mardi 29 septembre

Ces différentes sessions se sont déroulées de la même manière :

- un temps de présentation assez succinct des éléments clés du projet : les porteurs de projet, la méthanisation, le site choisi ;
- un second temps où les participants ont été invités à poser l'ensemble de leurs questions. Celles-ci ont été classées par thématiques.
- un troisième temps d'échanges basés sur les points de préoccupations et les interrogations soulevées par les participants.

Ce compte-rendu entend synthétiser la présentation et les échanges ayant eu lieu. Il est mis à disposition des participants. Afin de faciliter la lecture, les questions sont rassemblées par thématique et indiquées en italique.

Intervenants :

- Jean-Michel Bréchet – Directeur– Coopérative Herbauges
- Luc Hervouet – Président – Coopérative Herbauges
- Benjamin Greffier – Chef de projet – Nature Energy
- Patrice Lejeune – Directeur du développement France – Nature Energy
- Thomas Muselier – Président - Agence Tact
- Marie Leugé – Directrice – Agence Tact
- Fanny Bousquet – Agence Tact



PRÉSENTATION DU PROJET

UNE CONCERTATION POUR QUOI FAIRE ? – Thomas Muselier – Agence Tact

Les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation. Pour ce faire, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Afin que les élus disposent d'un bon niveau d'information, des temps d'échanges dédiés ont été organisés.
- Pour les riverains les plus proches, un porte-à-porte a été organisé afin de les informer de ce projet et de les inviter à ces réunions dédiées et une lettre d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres ou directement aux personnes rencontrées. Il est normal que les habitants puissent avoir des questions et c'est dans cette perspective que les porteurs de projet se mettent à disposition.
- Au-delà, pour le grand public, une démarche de concertation préalable volontaire a été mise en œuvre. Elle consiste à mettre à disposition un dossier de présentation ainsi qu'un registre dédié où chacun peut faire ses retours. Ces éléments sont à disposition en mairie de Corcoué et sur le site internet du projet : <https://www.methaherbauges-corcoue.fr/>
A l'issue de cette période qui s'étend du **14 septembre au 22 novembre**, un bilan de la concertation sera rédigé. Il devra montrer comment les retours ont été pris en compte.
- C'est également un projet avec des enjeux forts, un comité technique et scientifique est donc en cours de création. L'objectif est de rassembler différents experts sur la méthanisation qui seront capables d'adopter un regard critique afin de construire un projet vertueux. Ce comité a vocation à être pérenne, si le projet est autorisé, pour vérifier que les engagements pris sont /respectés.

ZOOM SUR LES ATELIERS RIVERAINS

Ces ateliers sont les premiers d'une série. Une seconde séance est envisagée fin octobre. Ces ateliers visent à aboutir à une **charte d'engagements**. Elle recenserait les engagements des porteurs de projet au regard des riverains. Celle-ci pourrait figurer au sein du dossier déposé aux services de l'État pour instruction ou être ajoutée au dossier remis au Commissaire enquêteur en amont de l'enquête publique. Elle doit fixer les règles de fonctionnement et d'exploitation de l'installation.

LES PORTEURS DE PROJET

La coopérative Herbauges rassemble 400 producteurs adhérents éleveurs bovins laitiers et viande. Elle fournit des services pour chacun de ses adhérents : collecte du lait, production d'aliments pour les animaux, production fourragère, collecte des céréales. Elle rassemble 45 salariés sur site. Après de nombreuses réflexions sur la méthanisation, ce projet a été lancé il y a 18 mois par le conseil d'administration. Il s'inscrit dans la poursuite du développement des énergies renouvelables engagé par la coopérative avec l'installation de panneaux photovoltaïques. C'est la coopérative Herbauges qui a amorcé ce projet avec 230 producteurs engagés.



- **Nature Energy** est producteur d'énergie renouvelable. Il s'agit d'une entreprise danoise initialement transporteur de gaz naturel. Elle dispose d'une filiale implantée à Bouaye. Il s'agit de l'actionnaire minoritaire du projet. Nature Energy maîtrise toute la chaîne de la méthanisation depuis le développement de projet jusqu'à la construction et l'exploitation des unités. C'est le 1^{er} producteur européen de biométhane avec 230 millions de m³ de méthane produits/an, soit 5 millions de tonnes

de biomasse organique (fumiers, lisiers, etc) valorisés. Nature Energy exploite déjà plus de 15 unités de méthanisation.

POURQUOI UN PROJET DE MÉTHANISATION ?

La méthanisation vient répondre à deux enjeux rencontrés par les agriculteurs du territoire :

- La gestion des effluents d'élevages : fumiers et lisiers
- La préservation de la qualité des sols et de l'eau

Le méthaniseur sera alimenté par la matière agricole :

- **80% d'effluents d'élevage** : fumiers, lisiers
- **20% de cultures intermédiaires pièges à nitrate** (CIPAN)) produites par les exploitations adhérentes au projet.

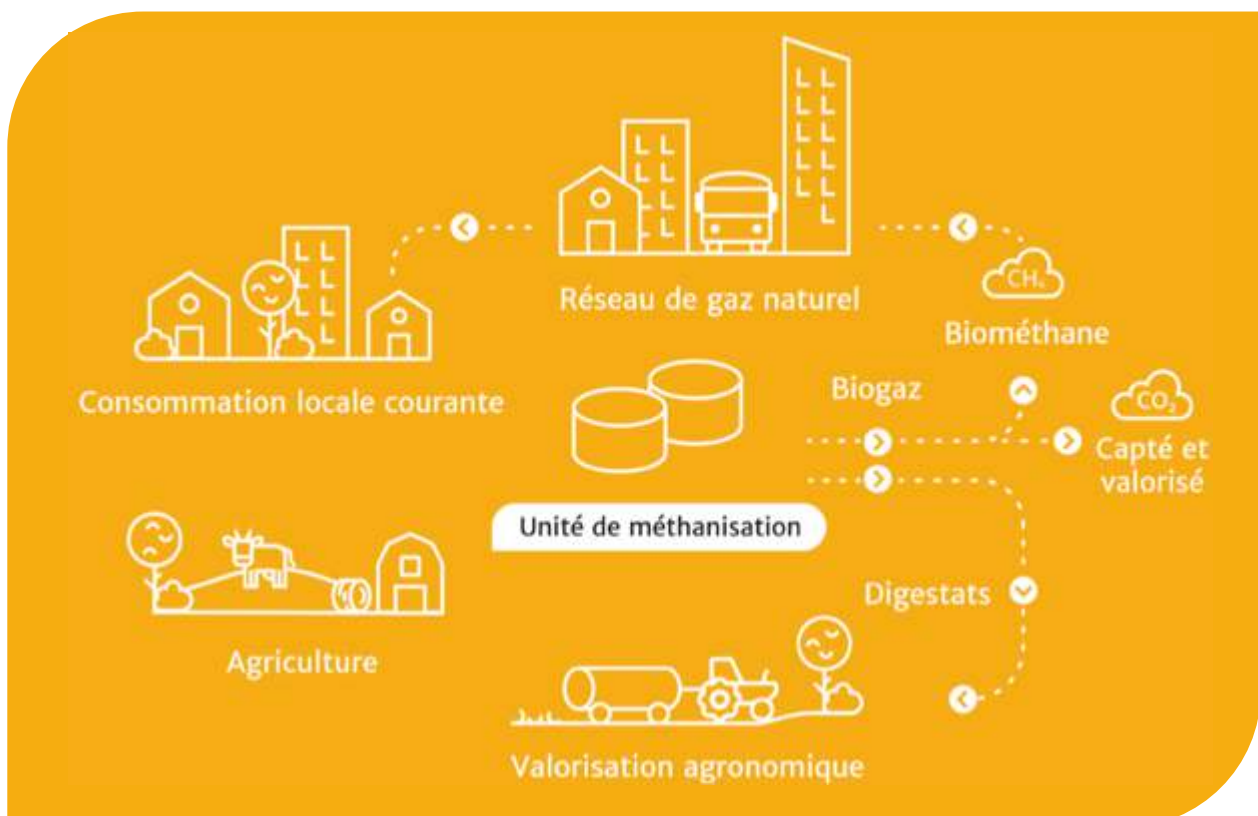
Les CIPAN permettent de couvrir les sols entre deux cultures principales et limiter l'érosion des sols. La coopérative Herbauges a choisi que ce projet soit uniquement agricole.

Le site d'implantation envisagé se situe face à la coopérative. Il s'agit d'un site de 7 hectares au cœur du bassin de gisement.

LA MÉTHANISATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

La méthanisation est un **processus biologique** qui se produit naturellement dans la pance des vaches ou dans les marais. Les bactéries dégradent la matière ce qui permet de créer du gaz. L'ensemble du processus s'effectue sans oxygène et in fine le gaz est injecté au sein du réseau existant.

Une fois cette matière organique digérée par ces bactéries, il reste le digestat qui est utilisé par l'agriculture comme fertilisant naturel. Le digestat retourne chez les agriculteurs engagés. Le CO² produit a vocation à être liquéfié pour être réutilisé pour des usages alimentaires.



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Ce type de projet est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). C'est donc la Préfecture qui a la compétence pour autoriser ou non ce type d'installation.

Pour déposer un dossier auprès des services compétents, une série d'études est nécessaire : études environnementales, bruit, paysage, eau, études de risques, etc. Le processus de développement est donc très long. Cette instruction administrative par les différents services dure environ 10 mois avant que le projet soit déclaré recevable pour qu'il y ait ensuite une enquête publique dédiée. Durant cette période, les conseils municipaux seront invités à donner leur avis sur ce dossier.

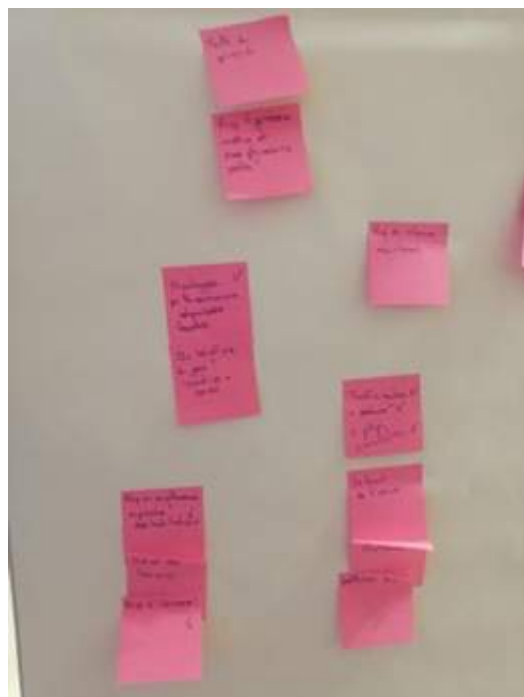
Aujourd'hui, les études sont en cours. Le dépôt du dossier est envisagé pour début décembre.

Selon ce calendrier, le Préfet pourrait prendre un arrêté fin 2021 ou début 2022.

TEMPS D'ÉCHANGES – À VOUS LA PAROLE !

Dans un second temps, les participants ont été invités à poser l'ensemble de leurs questions que nous avons classées par thématique afin de mieux y répondre. Pour faciliter la lecture, les questions sont également rassemblées par thématique au sein du compte-rendu. Les éléments de réponse sont apportés ci-dessous.

Exemples des questions abordées



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Plusieurs questions ont été posées sur la démarche d'information et de concertation : « Pourquoi inviter uniquement les riverains ? » ; « Pourquoi ne pas faire une réunion publique » ; « Pourquoi la concertation arrive si tard ? » ; « Pourquoi faire appel à une agence de communication ? ».

Les participants se sont aussi interrogés sur les dates de la concertation préalable et les éléments d'études à disposition. Une question a porté sur le fonctionnement du comité technique et scientifique et une autre sur la perception des élus sur ce projet.

Le projet de méthanisation de Corcoué est un projet sensible qui crée des inquiétudes et peut soulever des craintes. **Le métier de l'agence Tact** qui accompagne les porteurs de projet est de proposer un cadre de travail pour l'information et la concertation avec les parties prenantes locales. Ce cadre de travail doit permettre les échanges de qualité et que toutes les questions qui se posent puissent trouver des réponses. Conscients qu'une démarche d'information et de concertation était nécessaire sur ce projet, les exploitants de la coopérative ont donc préféré s'entourer d'une équipe dédiée.

Les rencontres proposées aujourd'hui sont avant tout pour les **riverains** car nous avons considéré qu'ils sont les premiers concernés. Les adhérents de la coopérative sont également des habitants du territoire, parfois des voisins et sont donc soucieux de privilégier les échanges avec les riverains. Une seconde série d'ateliers sera proposée à ces mêmes riverains afin de poursuivre les échanges début novembre. Ces secondes rencontres seront davantage en format « atelier de travail » afin par exemple de travailler sur l'enjeu de la circulation. Il est également envisageable de prévoir la visite d'une unité de méthanisation au Danemark si certains sont intéressés.

Le dispositif de concertation préalable quant à lui est prévu pour l'ensemble des habitants intéressés. Chacun est invité **jusqu'au 22 novembre** à consulter le dossier de concertation disponible en mairie et sur le site internet dédié. Un registre est à disposition en mairie. Un bilan sera ensuite réalisé afin d'intégrer ces éléments au dossier déposé.

Les échanges techniques sur la méthanisation se tiendront plutôt dans le cadre du **comité technique et scientifique** mis en place. Celui-ci rassemble des chercheurs en agronomie, des universitaires, les acteurs de l'eau, des associations de protection de l'environnement, les acteurs locaux de la méthanisation, etc. Ces personnes ne font pas partie de l'équipe projet. Ce comité échangera sur les aspects opérationnels et le suivi in fine de l'unité si elle est autorisée. L'objectif est de travailler avec eux sur les enjeux techniques et opérationnels.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec **le conseil municipal** de Corcoué-sur-Logné. Les élus ont été invités à la coopérative pour échanger et voir le site d'implantation envisagé. D'autres rencontres sont prévues également avec les élus des communes adjacentes. L'avis des conseils municipaux sera sollicité durant l'enquête publique, donc assez tardivement. In fine, c'est le Préfet qui autorisera ou non ce projet en fonction de la qualité du dossier et de l'avis de ses services, du rapport du commissaire-enquêteur, de l'avis des communes concernées et de ses objectifs en matière de production d'énergies renouvelables.

A ce stade, nous n'envisageons pas de réunion publique. L'objectif de nos réunions est que chacun puisse se faire un avis sur ce projet en toute connaissance de cause. Or le format réunion publique n'est pas forcément adapté pour cela, seules les personnes habituées à prendre la parole en public posent des questions et les porteurs de projet ne peuvent pas forcément approfondir. Nous verrons si cela est à prévoir lors d'une phase ultérieure en préparation de l'enquête publique.

La concertation préalable se clôt peu avant la date de dépôt envisagé, c'est pourquoi il sera possible d'apporter des éléments complémentaires aux services de l'état durant la phase d'instruction. En matière de calendrier, la période de confinement a décalé les échéances de concertation. De plus, tant que les porteurs de projet sont en phase de développement, ils n'ont pas forcément des éléments de réponses à tout. Le projet a fortement évolué depuis le lancement des études.

De manière réglementaire, le moment d'information officielle des habitants sur ce type de projet est l'enquête publique. Elle arrive très tardivement. C'est pourquoi les porteurs de projet ont souhaité vous associer de manière volontaire plus tôt.

L'ensemble des études seront à disposition pendant l'enquête publique. Néanmoins, dans le cadre de la concertation nous vous présentons des éléments d'études en amont et certains serviront de bases à nos prochains échanges lors de la seconde session d'ateliers.

Cette démarche de concertation s'inscrit bien dans une dynamique de transparence, l'ensemble des comptes rendus de ces échanges vous seront envoyés et seront mis à disposition en ligne.

L'EXPÉRIENCE DE NATURE ENERGY

Une question a été posée sur les autres unités de méthanisation implantées par Nature Energy en France ou au Danemark.

Nature Energy exploite plus d'une quinzaine d'unités de méthanisation. L'entreprise est peu présente en Allemagne où elle exploite seulement deux unités de méthanisation. Le modèle agricole en Allemagne est différent puisque les agriculteurs produisent pour alimenter les méthaniseurs. Ce n'est pas du tout le modèle souhaité en France et ici.

LE SITE D'IMPLANTATION

« Pourquoi avoir choisi Corcoué pour installer cette unité ? » ; « L'unité est très proche des habitations » ; « Pourquoi ne vous êtes-vous pas implantés à proximité de la 2x2 voies » ; « Est-ce que le terrain est déjà acheté ? » ; voici des exemples de questions qui ont été posées concernant le site d'implantation.

Deux questions ont porté sur la compatibilité entre ce site d'implantation et le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : « Est-ce un projet industriel ou agricole ? Car selon le PLU nous sommes en zone agricole, la hauteur des bâtiments autorisés est différente. »

Le site d'implantation est au cœur du bassin historique de la coopérative Herbauges et au centre du bassin de gisement identifié. La parcelle est à 1 km du baricentre de gisement et à 7 km de tous les bourgs. La parcelle appartient à la coopérative d'Herbauges. Cette parcelle est répertoriée en zone agricole au sein du Plan Local d'Urbanisme. Ce zonage autorise la construction d'une unité de méthanisation.

Ce type d'infrastructure en termes de réglementation doit être à plus de 50m de la première habitation, ce qui est le cas ici.

La problématique des habitations riveraines se serait également posée à proximité de la 2x2 voies.

Le risque financier n'est également pas porté de manière individuelle mais bien par Nature Energy et la coopérative. Cela compte beaucoup pour les exploitants.

Le fait d'avoir une installation de cette ampleur permet aussi un niveau de qualité industriel et une maîtrise des impacts plus forte que sur ces petites unités. Par exemple, ici il est prévu de réutiliser le CO2 et d'avoir une chaufferie bois ce qui permet de réduire le bilan carbone de l'installation. C'est impossible dans un autre cadre.

Aucune extension de ce site ne sera possible. Le raccordement est prévu pour ce gabarit d'unité. Cela n'aurait pas de sens même en terme de transport.

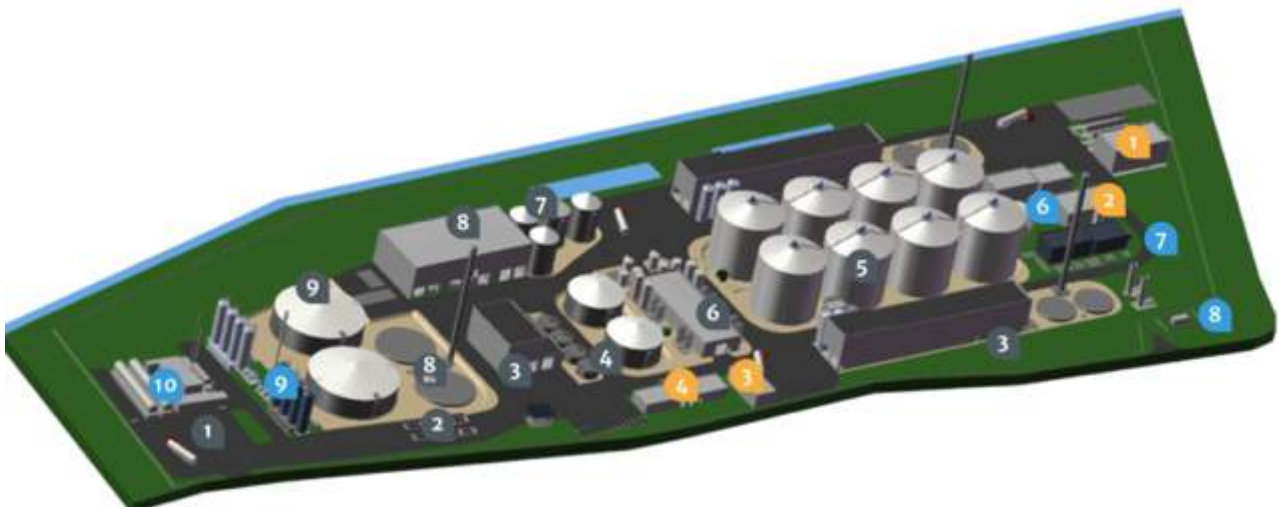
LE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION

Des questions ont été posées afin de bien comprendre le fonctionnement de l'unité de méthanisation, les matières entrantes, la compatibilité d'une des lignes avec le cahier des charges de l'agriculture biologique. Une question a aussi été posée sur la valorisation du CO2.

« Comment des matières entrantes non bio peuvent être compatibles avec la ligne bio ? »

« Si vous manquez de lisier, comment vous ferez ? »

Seules des matières agricoles entrent dans l'unité de méthanisation : fumiers, lisiers, CIPAN. Les camions entrants et sortants sont pesés à chaque fois. Une ration équivalente alimentera les digesteurs quotidiennement.



Flux des matières

1. Entrée du site
2. Pont bascule. Pesée des camions
3. Bâtiment de réception des liquides
4. Précuves
5. Digeurs
6. Pompes et hygiénisation
7. Cuve tampon de digestat
8. Séparation de phase
- 8 bis : Biofiltre
9. Cuve des digestats liquides

Flux du gaz

6. Stockage Gaz
7. Épuration du gaz
8. Injection du biométhane. p
9. Désulfuration
10. Valorisation du Co2

Equipements annexes

1. Chaudière bois
2. Chaudière. Biométhane et gaz naturel
3. Atelier pièces détachées
4. Bureau

Schéma de fonctionnement

L'unité comprend **deux lignes** : une ligne conventionnelle et une ligne compatible avec l'agriculture biologique. L'ensemble des intrants sur la ligne biologique ne sont pas issus de l'agriculture biologique mais respecte le cahier des charges afférent. Le mode d'élevage définit si les effluents sont compatibles avec l'agriculture biologique.

Les intrants restent environ 50 jours dans les digesteurs et sont chauffés à 50 degrés. Les digesteurs font 24 mètres de haut. Les cuves ont une contenance d'environ 9 500 m³. Le digestat est ensuite hyginé, il est chauffé à 70° pendant 1h. Il s'agit d'une obligation réglementaire en France. Le digestat est séparé entre le solide et le liquide. Il est analysé tous les jours. Le digestat liquide et solide sera distribué aux agriculteurs selon leurs besoins et les matières entrantes apportées. Chaque apporteur de matière récupère l'équivalent fertilisant de ce qu'il amène.

Le gaz produit est ensuite épuré avant d'être injecté au sein du réseau. Le seul stockage de gaz sur l'unité est un gazomètre qui comprend l'équivalent de 10 min de production en gaz de l'unité. La chaleur nécessaire sera réalisée par une chaudière à bois et une chaudière à gaz sera aussi présente pour alterner en cas de maintenance. Des réflexions sont en cours avec Atlanbois pour l'approvisionnement en bois.

L'objectif est aussi de récupérer le CO₂ produit et de le liquéfier pour qu'il soit ensuite valorisé dans l'industrie agroalimentaire de la région nantaise. Le CO₂ est utilisé pour les boissons gazeuses ou dans l'emballage alimentaire par exemple. Actuellement, il est majoritairement issu d'énergies fossiles. Nous sommes en train de choisir un prestataire pour faire cela.

Les camions qui ont déposé des intrants liquides sont lavés et repartent avec du digestat liquide. L'ensemble des eaux de lavage sont réinsérées au sein du processus de méthanisation.

LE BILAN CARBONE DE L'INSTALLATION

« Quel est l'empreinte carbone de l'unité de méthanisation ? » ; « Tient-elle compte du transport ? ». Ces questions ont été posées à plusieurs reprises.

Le bilan carbone a été estimé selon un logiciel de l'ADEME. Il considère :

- Les tonnages des différents intrants
- La distance des intrants
- La puissance de l'unité de méthanisation

Il est estimé à **48.000 tonnes de CO₂ évitées***. Si l'on considère également la valorisation du CO₂, il faut ajouter à cela 35 000 tonnes de CO₂ qui seront valorisées au lieu d'être rejetées dans l'atmosphère.

L'objectif est aussi de décarboner la mobilité avec des camions à terme équipés de moteur BIOGNV.

Pour donner un ordre d'idée, le bilan carbone d'un français est de 4,5 tonnes équivalent CO₂ par /an. A l'échelle de l'intercommunalité, ce projet permettrait de diminuer d'1,6 tonnes par an cette empreinte carbone par habitant de l'intercommunalité.

**Une nouvelle simulation a été réalisée avec une mise à jour du tonnage de l'unité et des distances moyennes entre les exploitations et l'installation. Le bilan à jour est estimé à 69 800 tonnes de CO₂ évitées.*

LE MODÈLE AGRICOLE

Beaucoup de questions ont été posées sur la question du modèle agricole induit par l'unité de méthanisation mais également des questions plus techniques sur l'utilité du digestat par rapport à du lisier classique.

« Est-ce que cela va aller vers une intensification des pratiques ? » ; « Aurez-vous un suivi sur la manière dont les agriculteurs vont épandre ? Dans quelle mesure il est possible de contrôler cela ? » ; : voici quelques exemples des questions abordées.

Ce projet de méthanisation est avant tout un projet agricole. Les matières entrantes sont composées donc uniquement de lisiers, fumiers et CIPAN. L'objectif est de pérenniser nos exploitations qui sont pour la plupart des exploitations de petite et moyenne taille (80 à 90 vaches en moyenne par exploitant). Les CIPAN sont composés surtout de seigle fourrager. Il a l'avantage d'avoir des racines qui restent dans le sol et ne demande aucun traitement. Les CIPANS fonctionnent comme des filtres à nitrate.

Par ailleurs, le projet va nous permettre d'améliorer nos pratiques à travers :

- **La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) visant la transition agricole, énergétique et environnementale (biodiversité, fertilisation, baisse des phytosanitaires, irrigation économe en eau) pour chaque producteur**
- **Une stratégie bas carbone sur chaque exploitation**
- **Une amélioration de la qualité des sols et de l'eau**
- **L'utilisation d'un digestat comme fertilisant naturel réduisant ainsi l'utilisation d'engrais chimiques.**

Le digestat sera stocké au niveau des exploitations. A ce stade, nous n'avons pas encore arrêté lesquelles. Aujourd'hui, les exploitations doivent stocker du lisier pour 6 mois, avec l'unité de méthanisation un stockage de seulement 5 à 6 jours de lisiers sera nécessaire. Ainsi, cela va libérer de l'espace au sein des fosses existantes pour stocker du digestat. Ces stockages sont des cuves bâchées, entre 6 000 et 10 000m³. 8 millions d'euros d'investissement sont prévus pour la rénovation ou la création de ces ouvrages. Ils sont financés par l'unité de méthanisation.

Le plan d'épandage reste inchangé.

L'épandage sera géré par l'unité de méthanisation. Il s'agira d'un épandage de digestat donc moins odorant. L'épandage sera réalisé par des CUMA ou ETA, ils seront payés par l'unité de méthanisation qui aura donc un droit de regard.

En termes de bien-être animal, cela ne changera pas les pratiques actuelles. Le but du projet est même de valoriser les effluents existants. Le format collectif permet d'accueillir des éleveurs de toute taille.

LA PÉRÉNNITÉ DES INTRANTS

Plusieurs questions ont été posées sur le manque de lisier, la reprise des exploitations et donc les mesures prises pour permettre toujours le bon fonctionnement de l'unité malgré les évolutions.

Le gisement est conséquent sur la zone, il n'y a donc pas de risque de manquer de lisier. Certains agriculteurs se désengagent mais d'autres ont également été refusés. Nous avons dû limiter le nombre à la taille de l'outil.

Pour les départs en retraite, d'ici 10 ans, 50% des exploitations vont être cédées. La méthanisation participe à la pérennité du système afin que les exploitations ne grossissent pas et conservent une valeur économique. Si un exploitant part, il sera remplacé par un autre agriculteur motivé. Un engagement de minimum 5 ans sera tout de même demandé aux agriculteurs engagés.

ZOOM SUR LE DIGESTAT

Plusieurs questions ont été posées sur le digestat, le bienfait pour les terres et la fertilisation : « Quelle est la différence de fertilisant entre un produit non transformé et un digestat ? » ; « Il n'est pas embêtant d'utiliser que du digestat ? » ; « Y-a-t'il des études sur le retour au sol ? » ; « Vous devez avoir un retour d'expérience au Danemark ? »

Classiquement, les lisiers et fumiers sont stockés à l'air libre, l'azote s'évapore dans l'atmosphère. Le digestat permet de conserver l'azote utile pour la croissance des plantes, il est stocké sous bache et injecté au sol lors de l'épandage.

Une étude sur le sujet a été lancée par l'INRAE et l'IRSTEA. Certaines personnes sont conviées dans le cadre du comité technique et scientifique. Une étude a également été faite par la chambre d'agriculture. L'important est surtout de faire des rotations, ce qui est systématiquement le cas sur le territoire avec les élevages.

Des études existent au Danemark mais la composition du sol n'est pas du tout la même.

LE TRAFIC ROUTIER : FONCTIONNEMENT, DESSERTE, ETC

La question du transport est le principal enjeu ressorti lors des ateliers. Les questions portent sur le nombre de navettes de camions, le plan de circulation, les horaires d'ouverture du site ainsi que les aménagements. Certains s'interrogent aussi sur le financement des infrastructures nécessaires. Les habitants citent également les points accidentogènes actuels et notamment le carrefour de l'Egonnière déjà problématique.

« Je doute que chaque exploitant passe du temps à nettoyer un camion. » ; « Est-ce que vous envisagez la création de ronds-points ? » ; « Ce sont les administrés qui vont payer les infrastructures routières nécessaires ? »

LES VÉHICULES UTILISÉS

Les camions utilisés sont des citernes pour les liquides ou des camions bennes bâchés pour la matière solide.

L'ensemble des flux de transport seront gérés par l'entreprise de méthanisation. Les chauffeurs seront donc des salariés de l'unité de méthanisation ce qui permet de maîtriser les enjeux de transport. Les agriculteurs ne viendront pas sur site directement. A terme, il est prévu que ces camions roulent au biogaz. Les camions seront lavés au sein de l'unité de méthanisation mais également sur les exploitations par les chauffeurs.



En termes d'horaires de circulation, les livraisons pourront s'effectuer **en jours ouvrables** (5 jours sur 7) entre 6h et 21h. Les horaires pourront être discutés en fonction des échanges avec les riverains lors du prochain atelier.

NOMBRE DE VÉHICULES ET PLAN DE CIRCULATION

Aujourd'hui 35 à 40 camions passent par la coopérative. A ce trafic existant, il faut ajouter 85 rotations de véhicules par jour (170 passages). Le **double fret** sera maximisé pour éviter le passage de camions. Il faut ajouter l'équivalent d'un passage supplémentaire de camions pour la valorisation du CO2.

Scénario des passages de camions au plus court



A ce stade, nous avons fait les simulations d'un plan de circulation sur 5 jours par semaine, de 6h-21h prévu mais tout cela est à discuter. Nous pouvons faire circuler certains camions la nuit si cela est demandé.

Cela est une hypothèse avec des passages au plus court. La question du plan de circulation sera à discuter lors de notre prochain atelier riverain. La question est aussi en discussion avec le département sur les questions de dimensionnement et avec les intercommunalités et les communes selon le statut des voies.

Des aménagements seront à prévoir et sont en cours de discussion avec le département. Un rond-point pourrait être créé afin de sécuriser le carrefour existant et desservir la coopérative ainsi qu'une station BIOGNV.

Sur la sécurité, il est possible de privilégier un itinéraire plutôt qu'un autre ainsi que certains horaires en fonction par exemple des transports scolaires. Cela sera à discuter ensemble.

LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS

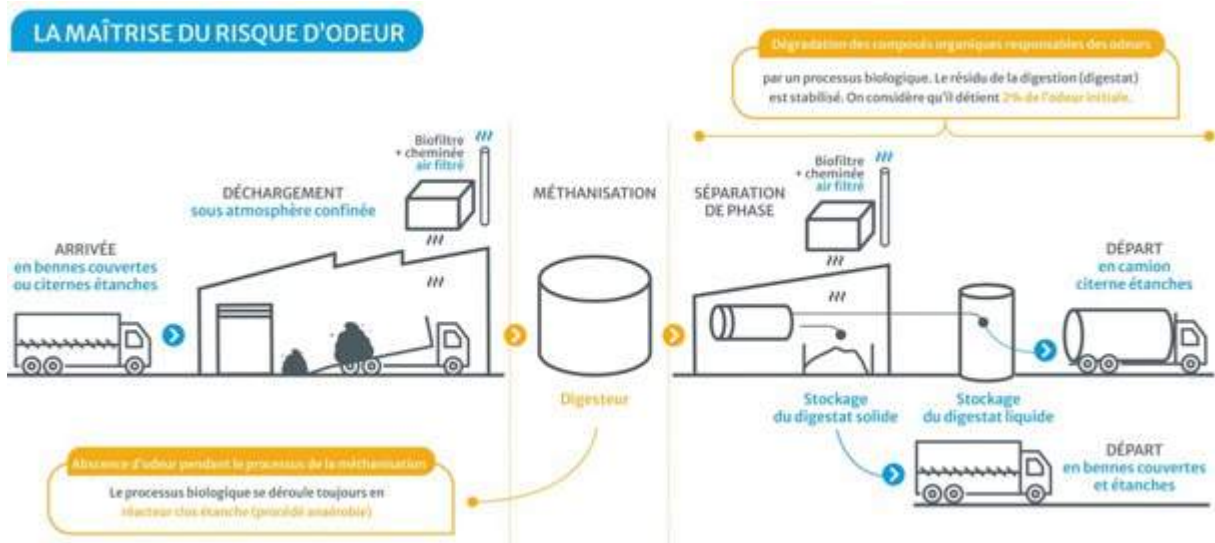
Si des aménagements sont réalisés spécifiquement pour le projet, l'unité de méthanisation les financera (par exemple le rond-point pour accéder à la coopérative). Si l'aménagement est fait par le département pour améliorer la sécurité, parce qu'il y a déjà un enjeu, c'est le département qui prend à sa charge avec une participation des porteurs de projet.

L'entretien des routes sera payé par le département comme pour toute entreprise.

LES ODEURS

De nombreuses inquiétudes sont ressorties de la part des riverains sur la question des odeurs : « C'est 0 odeur ou ça sent un peu ? » ; « Il y a des villages dans le Lot et le Pas-de-Calais où les gens ne souhaitent plus rester à cause des odeurs. » ; « Peut-on faire un contrat entre riverains et l'unité de méthanisation en cas d'odeurs avec un dédommagement ? » « Pourquoi ne pas former la population locale à être des nez ? ». Une question a également été posée sur la dératisation.

La question des odeurs est encadrée par la réglementation. L'objectif du traitement des odeurs est de les capter à leur source. L'ensemble des déchargements s'effectuera sous bâtiments dépressurisés. Le camion déverse en intérieur les matières entrantes à l'aide d'un fond poussant. L'air vicié est envoyé vers les biofiltres puis vers les cheminées. Les biofiltres sont des supports composés de fibres souvent de noix de coco aspergés de bactéries qui permettent d'enlever 98% des molécules odorantes.



Les bureaux d'études évaluent les odeurs potentielles en unités d'odeur en fonction des équipements (biofiltre et cheminée). Les porteurs de projet ont choisi d'installer des cheminées de 50 mètres (30 mètres recommandés par les bureaux d'études) pour plus de sécurité et avoir la garantie qu'il n'y aura pas d'odeurs.

Des « nez » viendront une fois l'unité mise en exploitation afin de vérifier les odeurs. Il est également possible de former un jury de nez parmi les riverains volontaires. Il n'est pas prévu de dédommagement financier pour les riverains.

Une dératisation est prévue.

LE BRUIT

Quelques riverains s'inquiètent également de la question du bruit. Deux participants ont demandé de partager les résultats de ces études lors d'une prochaine rencontre.

Des études de bruit ont eu lieu pour mesurer l'état initial. Les mesures ont eu lieu au mois de juin. La question du bruit est encadrée au niveau règlementaire. Il n'est pas possible d'ajouter plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit au bruit ambiant. Les équipements de méthanisation font très peu de bruit et ici ils seront très bien isolés pour ne pas ajouter du bruit au bruit ambiant.

Pour la simulation des études de bruit, on ne se base pas sur des modélisations puisque nous avons de tels unités en fonctionnement : nous nous référençons aux mesures faites sur nos unités en fonctionnement. La simulation sur l'émission des bruits montre que l'unité de méthanisation sera conforme au seuil autorisé.

Suite à ces études de bruit, la coopérative (site actuel) a prévu quelques aménagements afin de le réduire. Si les exigences règlementaires ne sont pas respectées, les services de l'État peuvent arrêter l'unité.

Les études de bruit sont encore en cours mais il sera possible de les partager lors d'une prochaine rencontre.

LE PRIX DE L'IMMOBILIER

Lors de chaque atelier, des inquiétudes sont ressorties sur la perte de la valeur immobilière. Plusieurs riverains ont demandé s'il existait des systèmes de compensation ou d'assurance.

« Comment compensez-vous la perte de nos maisons ? » ; « Nous allons perdre de l'argent. » ; « C'est un manque qu'il n'y ait pas d'études. »

Il n'existe pas d'études sur le prix de l'immobilier dans le cadre de projet de méthanisation. Des études ont été menées sur d'autres types d'infrastructures comme l'éolien. Sur ce sujet, les études démontrent qu'il n'y a pas d'impact sur les dynamiques du marché immobilier en cours.

Aucune compensation financière ne sera réalisée sur ce point.

Le plus intéressant est de se renseigner sur ce point auprès de communes ou de riverains concernés. Par exemple, à proximité de l'unité Agribiométhane à Mortagne sur Sèvre.

LES GARANTIES POUR LES RIVERAINS

Les riverains s'interrogent sur le fait que les garanties citées lors de la réunion soient respectées sur le long terme : « Quelles sont les garanties pour nous riverains ? » ; « Est-ce qu'après deux ans d'exploitation les camions seront toujours bâchés ? »

Il s'agit d'aboutir ensemble à une charte d'engagement qui recense les engagements pris par les porteurs de projet dans le cadre de la concertation. Il sera également possible si certains le souhaitent de mettre en place un comité de suivi chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris. Celui-ci peut être configuré dès maintenant.

Les services techniques de l'État sont également chargés de s'assurer qu'il n'y a pas de risques. Le Préfet peut apporter de nombreuses précisions au sein de son arrêté d'exploitation. Une unité de méthanisation en tant qu'ICPE est également suivie par l'inspecteur dédié.

LA MÉTHANATION

Une question a été posée sur ce sujet lors de l'un des ateliers.

Il n'y a pas de projet de méthanation sur le site et il n'y en aura pas. La valorisation du CO2 sera faite sur site par des professionnels dédiés. Nous sommes en ce moment en train de consulter les entreprises qui pourraient faire cela.

RACCORDEMENT & RÉSEAUX

Des questions ont été posées sur le lieu de raccordement mais aussi les travaux à envisager et les risques éventuels. « Est-ce qu'il y a un danger avec la canalisation de gaz ? »

Des questions ont également été posées sur la question du passage de la fibre.

Une personne a demandé s'il sera possible d'avoir du gaz gratuit.

Il n'y a pas de dangers particuliers liés à la canalisation de gaz. Le lieu de raccordement sera défini par GRDF. Après le poste d'injection situé sur le site, c'est le gestionnaire réseau qui a la charge. Aujourd'hui, le raccordement est prévu à Machecoul. Ils feront les travaux nécessaires mais ces derniers seront financés par l'unité de méthanisation. Généralement, les canalisations de gaz sont installées en bordure des axes routiers.

Il ne sera pas possible d'avoir du gaz gratuit, mais développer le réseau de gaz local serait une bonne idée. Néanmoins ce n'est pas de la compétence de l'unité de méthanisation mais du gestionnaire de réseau. Des discussions sont en cours en ce sens avec le Sydela.

Le raccordement au réseau de gaz et le développement de la fibre sont deux choses différentes. L'unité n'accélère pas le passage de la fibre. Néanmoins les travaux pour la canalisation de gaz seraient une bonne opportunité pour en profiter pour acheminer la fibre.

RISQUES ET POLLUTIONS

Quelques questions ont été posées sur la question des risques : « Est-ce que l'unité est classée SEVESO ? » ; « Avez-vous des capteurs H2S ? » ; « Y-aura-t-il toujours un salarié sur place ? »

L'installation de l'unité n'induit pas de classement en « zone à risque ». La classification SEVESO est réalisée en fonction de stockage du gaz sur site, or il y a très peu de stockage.

Une étude de dangers est réalisée au sein du dossier d'étude d'impacts. Elle prend toutes les hypothèses possibles d'accidents, y compris les plus improbables. Elle étudie tous les scénarios et mesure les effets de ces accidents potentiels. Tous les effets doivent être contenus sur le site de l'installation. Le rayon de danger maximum identifié est de 35 mètres, il est donc au sein du site.

L'unité de méthanisation sera équipée de capteurs H2S. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Chaque salarié possèdera ses équipements de protection individuelle.

Il n'est pas prévu d'avoir un salarié en permanence sur le site mais un système d'astreinte sera prévu.

ZOOM SUR L'ACCIDENT DE CHÂTEAULIN

Plusieurs questions sont ressorties concernant l'accident de Châteaulin qui a marqué l'actualité récente. « Comment faire pour que ce qui s'est passé à Châteaulin ne se reproduise pas ici ? »

À Châteaulin, une cuve a débordé ainsi que la cuve de rétention. Les intrants sont allés dans un cours d'eau, en amont d'un point de captage d'eau potable. L'alimentation du réseau d'eau potable a dû être coupée. Un capteur était défectueux sur l'unité et elle était en manuel.

Pour l'unité de méthanisation MéthaHerbauges, l'ensemble des capteurs de l'unité sont doublés. Les pompes sont en arrêt automatique. Elles ne fonctionnent que 30 min maximum pour éviter justement de remplir une cuve qui serait déjà pleine.

Le site d'implantation comprend également des bacs de rétention autour des cuves et des merlons. Autour de chaque cuve, il est prévu un décaissement de 2,50 mètres. La capacité des bassins de rétention est de 9 700m³.

LE VOLET ÉCONOMIQUE

Ces questions ont notamment été abordées lors de deux ateliers. Les riverains se sont interrogés sur par exemple : « Quels sont les emplois créés ? » ; « Qu'est-ce que ça rapporte aux agriculteurs ? » ; « Que se passe-t'il lors d'une cession ou passation d'activités ? » ; « Y-a-t'il des subventions pour ce type de projet ? »

EMPLOIS

En matière d'emplois, le projet nécessitera la création de 6 emplois sur le site (responsable de site et électrotechniciens notamment) et 15 à 18 chauffeurs employés par l'unité.

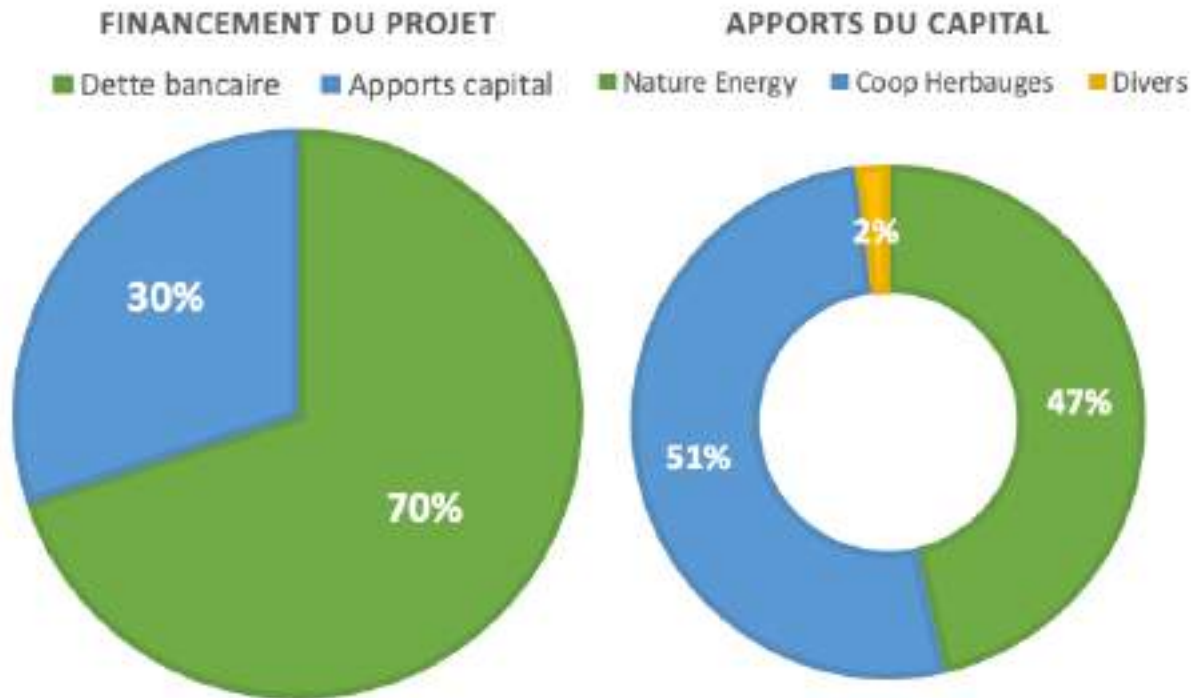
Pour l'exploitant agricole, ce projet a un intérêt économique important :

- Le digestat réduit l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, ce qui baisse à minima de 25% sa facture initiale.
- Plusieurs opérations seront prises en charge par l'unité de méthanisation, notamment les épandages. Cela permet de dégager du temps pour les exploitants. Le stockage du digestat s'effectue de manière localisée sur les exploitations, l'unité de méthanisation finance les installations nécessaires.
- Les CIPAN et effluents sont achetés par l'unité, générant un revenu complémentaire.
- Les agriculteurs en tant qu'actionnaires vont avoir un retour pendant 15 ans.

A l'échelle de chaque exploitation, cela permet de dégager l'équivalent d'un smic à 1,5 smic, en moyenne. Cela donne des marges de manœuvres pour les exploitants.

INVESTISSEMENT

Sur le volet économique, un tel projet représente environ 70 millions d'investissement. 30% est financé par un apport en fonds propres et 70% par de la dette bancaire. La coopérative d'Herbauges est majoritaire avec 51% des parts. Le montant d'investissement des exploitants agricoles varie en fonction de la taille de l'exploitation. Le montant est de 70 000 euros en moyenne.



LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires annuel est estimé à un peu plus de **24 millions d'euros**.

Cela permet de financer :

- **Le gisement et le transport** (achat de gisement, transport du digestat, épandage)
- **Les coûts d'exploitation** (électricité, maintenance, personnel, etc)

35% du chiffre d'affaires revient aux producteurs. Ce sont des recettes, qui servent donc à couvrir les charges.

50% revient au territoire (France). Cela représente notamment les taxes locales (2,9 millions d'euros), l'achat de plaquette bois, la maintenance annuelle (2 millions d'euros environ), le coût de l'assurance, etc.

15% revient à Nature Energy.

Les subventions sur la méthanisation sont dédiées à des projets plus petits.

PAYSAGE

Quelques photomontages ont été montrés aux abords du site afin que les riverains puissent se rendre compte de la place de l'unité de méthanisation au sein du paysage. Cela a suscité plusieurs réactions : « ce qui dérange c'est surtout l'image industrielle que cela renvoie. Ce n'est pas dérangeant de voir la coopérative avec les panneaux photovoltaïques mais là c'est vraiment industriel. » ; « Vous nous imposez cette vue-là. » ; « Pouvez-vous la peindre d'une couleur qui ne ressort pas dans le paysage ? »

Vue initiale – Point 2 – La Vergniere, entrée village
État initial



État initial avec insertion



Après 5/10 ans



Vue initiale – Point 8 – Le Pin
État initial



État initial avec insertion



Après 10/15 ans



En termes de couleur, l'unité de méthanisation sera sombre, généralement les installations sont plutôt grises. Nous prévoyons d'enterrer les cuves de 1,5m de profondeur. Nous valoriserons au maximum l'excédent de terre par des merlons autour du site.

LA BIODIVERSITÉ

La question de la biodiversité a été évoquée dans l'une des réunions.

La question de la biodiversité fait partie de l'étude d'impacts. Des inventaires faune-flore ont été réalisées sur le site d'implantation envisagé. Des premières hypothèses de mesures d'évitement et de compensation sont à l'étude. Il s'agit pour l'instant d'hypothèses.



LA DURÉE DE VIE DE L'EXPLOITATION

« Quelle est la durée de vie d'une telle exploitation ? » ; « Est-ce qu'une unité de méthanisation peut se démanteler ? » ; voici un exemple des questions posées sur cette thématique.

Des unités de méthanisation de Nature Energy tournent depuis 15 ans. Des maintenances régulières et des changements de pièces sont réalisés.

Le tarif d'achat du gaz est garanti pour 15 ans mais l'exploitation peut aller au-delà.

Au Danemark, des extensions sont prévues pour lesquelles il est nécessaire de réaliser des enquêtes publiques. Or, Nature Energy n'a eu aucun retour négatif de riverains qui vivent depuis déjà 3/ 4 ans à proximité d'installations. Ils étaient satisfaits des conditions d'exploitation des unités alors qu'il y avait des inquiétudes pendant les phases initiales de développement.

Une unité de méthanisation se démantèle, il s'agit d'une obligation réglementaire.

LA POLLUTION LUMINEUSE

Une question a été posée sur l'éclairage nocturne de l'installation.

L'unité de méthanisation ne sera pas éclairée la nuit, sauf dans le cas d'astreintes spécifiques.

DES PREMIERS ENGAGEMENTS POUR LA CHARTE

Au regard de ces échanges, il ressort déjà quelques engagements qui pourront être affinés lors de la prochaine rencontre :

- Aucune extension de l'unité de méthanisation ne sera envisagée.
- Aucun projet de méthanation ne sera envisagé.
- Le transport s'effectue dans des camions-bennes bâchés et des citerniers. Les chauffeurs sont exclusivement des salariés de l'unité de méthanisation
- Une session de formation de « nez » sera prévue pour les riverains volontaires.
- Une visite d'une unité similaire au Danemark peut être organisée pour les riverains qui le souhaitent.

Les porteurs de projet remercient les participants pour ces échanges. Une nouvelle session d'ateliers sera prévue début novembre.